الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

République Algérienne Démocratique et Populaire

وزارة التعليم العالي و البحث العلمي

Ministère de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

المدرسة الوطنية العليا لعلوم البحر و تهيئة الساحل

Ecole Nationale Supérieure des Sciences de la Mer et de l’Aménagement du Littoral

****



**Direction adjointe chargée de la post-graduation et de la recherche scientifique**

**Dossier à fournir**

**Diplôme provisoire**

* Quitus du directeur de thèse
* Quitus de la bibliothèque
* Quitus du directeur de laboratoire ou du chef d’équipe
* Quitus du président du jury
* Quitus des examinateurs
* Copie de la thèse corrigée après délibération
* Résumé anglais/français de 40 pages sur support numérique
* 03 exemplaires de la thèse et une version numérique pour la bibliothèque

NB : A déposer auprès du secrétariat de la PGRS

**Diplôme final de première post-graduation**

1. Extrait de naissance n°12
2. Copie du diplôme de graduation certifié par l’établissement, en l’absence du diplôme de graduation, il faut :

* Original du baccalauréat
* Relevés de notes de la graduation
* Attestation provisoire de succès du diplôme de graduation
* Autorisation d’inscription en graduation pour les étrangers

1. Attestation de réussite au concours d’entrée en première post-graduation
2. Autorisation de participation au concours d’entré en première post-graduation pour les étrangers
3. Relevés de notes de la première post-graduation
4. Attestation provisoire de succès de la première post-graduation
5. Décision d’acceptation de la soutenance
6. PV de soutenance

NB : A déposer auprès du secrétariat de la FGD

**Diplôme final de première post-graduation**

1. Extrait de naissance n°12
2. Copie du diplôme de première post-graduation certifié par l’établissement, en l’absence du diplôme de première post-graduation, il faut :

* Copie du diplôme de graduation certifié par l’établissement
* Attestation de participation au concours d’entré en première post-graduation pour les étrangers
* Relevés de notes de la première post-graduation
* Attestation provisoire de succès à la première post-graduation
* Décision d’acceptation de la soutenance
* PV de soutenance

1. Copie des certificats d’inscription en deuxième post-graduation
2. Attestation provisoire de succès en deuxième post-graduation
3. Décision d’acceptation de la soutenance
4. PV de soutenance

NB : A déposer auprès du secrétariat de la FGD